

Caresses et menaces, le tyran a tout mis en œuvre pour ébranler sa résolution. Tout a été vain. Wenceslas s'arrête, vaincu devant cette fermeté qu'il ne comprend pas.

Or, quelque temps après, dans un accès de colère étrange, il commandait de mettre à la broche et de brûler à petit feu, un malheureux cuisinier, convaincu d'avoir gravement manqué à ses devoirs professionnels, ayant manqué... un rôti.

Et nul n'osait faire au roi des remontrances. essayer de l'arrêter devant un pareil forfait. Jean Népomucène aura ce courage.

Il paraît devant le prince, comme autrefois Jean-Baptiste devant Hérode, et lui représente l'atrocité du crime qu'il va commettre.

L'empereur pour toute réponse, le fait jeter dans un cachot, et l'y laisse, durant plusieurs jours, privé de tout aliment.

Il comptait sur la faim pour affaiblir sa résolution. Car, il lui faisait offrir la liberté, s'il voulait livrer le secret.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 17; à Saint-Antoine, le 19; au Couvent de Saint-Michel, le 21; à Saint-Germain, le 22; au Château-Richer, le 23. —Il y a eu à Sainte-Croix, le premier dimanche de mars, bénédiction d'un nouveau carillon de cloches, par M. le Chancelier de l'Archevêché.

Rome.—Par le fait de la mort du cardinal Desprez, le Sacré-Collège ne se compose plus que de 61 cardinaux; il y a 11 chapeaux vacants, dont 5 de l'ordre des prêtres et 6 de celui des diacres.

Sur les 61 cardinaux qui composent actuellement le Sacré-Collège, il y a 33 italiens et 28 étrangers. Il y a seulement deux cardinaux plus âgés que Léon XIII : S. E. le cardinal Mertel et S. E. le cardinal archevêque de Vérone.

France.—On se rappelle le *mariage* exclusivement civil de Jeanne Hugo, petite fille de Victor Hugo, et de Léon Daudet, fils d'un Académicien. Eh bien ! ce concubinage a pris fin, puisque Jeanne et Léon viennent de divorcer après quatre ans de vie commune. Les deux parties ont résilié le bail passé devant le maire. Il en va ainsi des unions que l'Eglise ne bénit pas.

L'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, comté de Portneuf